AR Prefecture
047-214703357-20220315-112022-DE
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres
Présents : 13
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Absent : 0

Date de la convocation :
Le 8 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel DUBAUX, Éric FORESTIER, Dominique SAVARIAUD, Willy LORENZON, Michel WALTER, Antoine ZANOTTO et Christian MICHELET.

Mmes Françoise JORREY, Laure BRAQUEHAIS, Estelle ASPART, Sandra BARBE et Delphine SCHWARTZ.

Excusés : Madame Laurence TOUMEYRAGUES et Monsieur Ulysse SUC

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY et Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.

Absents :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention attribuée au S.D.I.S pour le financement de l'aménagement et de la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Marmande.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de réhabilitation du nouveau centre d'incendie et de secours de Marmande.

Monsieur le Maire précise que le SDIS a présenté le détail de l'opération à la commune ainsi que l'estimation du coût à répartir entre les partenaires financiers découlant des études d'avant projet détaillé.

Il indique dès lors que le conseil municipal doit s'engager définitivement dans le financement de ce projet afin que le SDIS puisse concrétiser ses démarches et lancer les travaux.

Il précise qu'à cet effet, la commune et le SDIS doivent signer une convention financière prévoyant les modalités de liquidation et de versement de la subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Considérant l'état général du centre de secours ne répondant plus aux besoins essentiels des sapeurs-pompiers qui y sont affectés, considérant l'intérêt public local d'une telle opération pour l'ensemble des communes défendues en premier appel et la nécessité de mutualiser au maximum la charge liée aux travaux,

APPROUVE le projet présenté par le SDIS de Lot-et-Garonne,

APPROUVE le principe du soutien financier de la commune de Mauvezin-sur-Gupie sous la forme d'une subvention d'équipement, pour un montant estimé à 9 192.02 euros représentant sa quote part du tiers incombant aux communes,

AR Prefecture
047-214703357-20220315-112022-DE
Reçu le 16/03/2022
Publié le 16/03/2022

CONSTATE ~~que ces crédits seront pr~~évus dans le budget 2022 et suivants de la commune, à l'article 2041 de la section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDIS de Lot-et-Garonne portant sur les modalités pratiques de liquidation et de versement de la subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie
Lot-et-Garonne

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 16 mars 2022